



N° 887.050

Classif. Internat. : A44B

Mis en lecture le : 04 -05- 1981

Le Ministre des Affaires Economiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;*

*Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle;*

*Vu le procès-verbal dressé le 13 janvier 1981 à 15 h. 20*  
 au Service de la Propriété industrielle;

## ARRÊTE :

**Article 1.** — *Il est délivré à la Sté dite : YOSHIDA KONGYO K.K.,*  
 No. 1, Kanda Izumi-cho, Chiyoda-ku, Tokyo (Japon)

repr. par le Bureau Gevers S.A. à Bruxelles,

*un brevet d'invention pour : Monture pour curseur de fermeture à*  
 glissière,

qu'elle déclare avoir fait l'objet de demandes de modèle  
 d'utilité déposées au Japon le 31 janvier 1980,  
 n° 55-10726 et le 24 juin 1980, n° 55-88393

**Article 2.** — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et*  
*périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit*  
*de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.*

*Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention*  
*(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui*  
*de sa demande de brevet.*

Bruxelles, le 30 janvier 1981

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

Le Directeur

L. SALPETEUR

057050

M E M O I R E   D E S C R I P T I F

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au nom de:

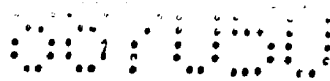
Yoshida Kogyo K.K.

pour:

"Monture pour curseur de fermeture à glissière"

Priorité de deux demandes de modèle d'utilité au Japon déposées  
le 31 janvier 1980, sous le n° 55-10726 et 24 juin 1980, sous le  
n° 55-88393.





La présente invention est relative à une monture, notamment ornementale, qui peut être montée sur la languette de traction d'un curseur de fermeture à glissière.

On connaît une série de montures qui peuvent être fixées aux languettes de traction de curseur pour rendre à ces dernières un aspect attrayant. Une forme prédominante d'une telle monture est décrite dans le brevet aux Etats-Unis d'Amérique n° 4.193.172 et elle comprend un corps, notamment décoratif, en matière élastique présentant une fente dans laquelle la languette de traction est insérée de force. La monture peut comprendre une projection qui fait saillie dans la fente et qui peut être logée dans un orifice de la languette de traction insérée pour verrouiller la monture et la languette de traction ensemble. La monture connue est cependant désavantageuse en ce qu'une certaine dépense d'effort musculaire doit être effectuée pour assembler la monture sur la languette de traction, en ce que la monture ne peut pas s'adapter sur des languettes de traction d'épaisseurs différentes, et en ce que la projection de verrouillage de la monture tend à s'user ou à fléchir lorsqu'elle est soumise à des efforts sévères exercés chaque fois que le curseur est manipulé sur une chaîne de fermeture à glissière. L'usure ou le fléchissement de la projection a pour résultat un risque de permettre le désassemblage entre la monture et la languette de traction.

Suivant l'invention, une monture pour un curseur de fermeture à glissière comprend une paire d'ailes en porte-à-faux qui, conjointement avec une plaque, délimitent une fente destinée à recevoir une languette de traction du curseur. La plaque ou les ailes présentent une came qui peut coopérer avec la languette de traction qui est

introduite dans la fente, en vue de provoquer que la languette de traction ~~de~~ se déplace ou fléchisse les ailes à l'encontre de leurs propriétés élastiques jusqu'à ce qu'une saillie latérale sur la languette de traction soit encliquetée dans un trou adjacent aux ailes. Lorsque la saillie latérale est disposée dans le trou, les ailes reviennent élastiquement en arrière pour verrouiller la languette de traction en position. Avec les ailes élastiques, la monture peut être fixée sur des languettes de traction de curseur d'épaisseurs variables.

La présente invention a pour but de prévoir une monture pour un curseur de fermeture à glissière qui puisse être fixée sur des languettes de traction de curseur de manière aisée et en une opération d'un seul coup.

Un autre objet de la présente invention consiste à prévoir une monture qui, lorsqu'elle est fixée sur une languette de traction de curseur, soit retenue de manière sûre et stable vis-à-vis de mouvements de tremblement.

Encore un autre objet de la présente invention consiste à prévoir une monture pour curseur de fermeture à glissière qui puisse être fixée à des languettes de traction de curseur qui présente différentes épaisseurs.

D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après, à titre non limitatif et avec référence aux dessins annexés.

La figure 1 représenté une vue en perspective d'une monture suivant la présente invention, telle que fixée sur un curseur de fermeture à glissière.

La figure 2 représente une vue en perspective, à l'échelle agrandie, de la monture lorsqu'elle va être montée sur

une languette de traction de curseur.

La figure 3 représente une vue en perspective, à l'échelle agrandie, partiellement en coupe, de la monture lorsqu'elle est montée sur la languette de traction de curseur.

La figure 4 représente une vue en plan, partiellement en coupe, de la monture dans laquelle la languette de traction de curseur est introduite.

Les figures 5, 6 et 7 représentent des vues en section transversale verticale qui illustrent les phases progressives du montage de la monture sur la languette de traction.

Les figures 8, 9 et 10 représentent, à l'échelle agrandie, des vues en section transversale, le long des lignes VIII-VIII, IX-IX et X-X des figures 5, 6 et 7.

La figure 11 représente, à l'échelle agrandie, une vue en section transversale verticale de la monture lorsqu'elle est en train d'être montée sur une languette de traction de curseur différente.

La figure 12 représente une vue en section transversale, à l'échelle agrandie, de la monture dans laquelle la languette de traction de la figure 11 est introduite.

La figure 13 représente une vue en perspective d'une monture suivant une autre forme de réalisation de l'invention, lorsqu'elle est fixée sur un curseur d'une fermeture à glissière.

La figure 14 représente une vue en plan de la monture illustrée sur la figure 13 lorsqu'elle va être montée sur une languette de traction de curseur.

La figure 15 représente une vue en plan de la monture suivant la figure 13 lorsqu'elle est montée sur la languette de

traction de curseur.

Les figures 16, 17 et 18 représentent des vues en section transversale qui illustrent les phases progressives du montage de la monture suivant la figure 14 sur la languette de traction.

La figure 19 représente une vue en section transversale d'une forme de réalisation modifiée de monture suivant l'invention.

Ainsi qu'il est illustré sur la figure 1, une monture ornementale 15 suivant la présente invention est montée sur une languette de traction 16 d'un curseur 17 de fermeture à glissière, la languette de traction 16 ayant une saillie latérale 18 (figure 2) située centralement à son extrémité distale. La saillie latérale 18 joue à la fois à titre d'aide dans l'assemblage du curseur 17 et à la fois soit à titre d'aide à la prise lorsque le curseur 17 est utilisé seul sans la monture 15 soit à titre d'aide au verrouillage lorsque le curseur 17 est utilisé en combinaison avec la monture 15.


La monture ornementale 15 est de préférence constituée d'une résine synthétique telle que du nylon, mais elle peut être faite à partir d'une autre matière élastique. La monture 15 comprend un corps allongé 19 qui présente une fente 20 (figures 5 et 8) qui s'étend longitudinalement depuis une extrémité du corps 19 jusqu'en un point sensiblement central du corps 19. Bien que cela ne soit pas représenté, le corps 19 peut être peint ou gravé d'un dessin décoratif si on le souhaite. La fente 20 est déterminée par une plaque de fond 21, par une paire d'ailes 22, 23 en porte-à-faux, espacées de la plaque de fond 21 en position de confrontation et présentant une paire de bords distaux 24, 25

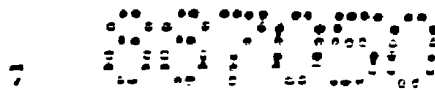
M

respectivement qui sont dirigés l'un vers l'autre et délimitent conjointement entre eux une rainure longitudinale 26, par une paire de parois latérales 27, 28 qui s'étendent entre la plaque de fond 21 et les ailes 22, 23 et qui supportent ces dernières, et par une paroi d'extrémité 29 située sensiblement au centre du corps 19. Le corps 19 comprend également un trou 30, délimité entre les extrémités des ailes 22, 23 et la paroi d'extrémité 29 et maintenu en communication avec la fente 20. La fente 20 présente une ouverture 31 (figure 4) qui est située à une extrémité du corps 19, longitudinalement en face de la paroi d'extrémité 29.

La languette de traction de curseur 16 comprend une paire de bords latéraux 32, 33 disposés de manière opposée et qui sont convergents ou taillés en pointe en direction d'une extrémité distale 34 de la languette de traction 16.

Ainsi qu'il ressort très bien des figures 3 et 4, les parois latérales 27, 28 comprennent une paire de surfaces de guidage latérales 35, 36 qui se font face l'une l'autre dans la fente 20 et divergent en direction de l'extrémité ouverte 31 de la fente 20, en position complémentaire par rapport à la languette de traction 16. Une paire d'épaulements 37, 38 sont disposés sur la plaque de fond 21 et ils s'étendent le long des surfaces de guidage latérales 35, 36 des parois latérales 27, 28 respectivement, depuis l'extrémité ouverte 31 sur tout le trajet jusqu'à la paroi d'extrémité 29. Les épaulements 37, 38 présentent une paire de pans inclinés 39, 40 respectivement qui s'étendent le long d'eux et sont inclinés vers le bas en direction d'une surface supérieure 41 de la plaque de fond 21.

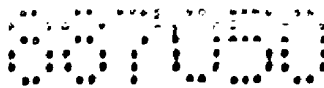




Les ailes 22, 23 présentent une paire d'arêtes de came 42, 43 (figures 8 à 10) qui font saillie vers l'intérieur de la fente 20 en direction de la plaque de fond 21 et s'étendent le long des bords distaux 24, 25 des ailes 22, 23 respectivement. Chaque arête 42, 43 fait généralement saillie de manière progressive à l'intérieur de la fente 20 dans un sens depuis l'extrémité ouverte 31 vers la paroi d'extrémité 29 et elle comprend un étage intermédiaire 44 (qui est le mieux illustré sur les figures 5 à 7) et un nez 45 situé de manière adjacente au trou 30 et faisant saillie encore davantage en direction de la plaque de fond 21 derrière l'étage intermédiaire 44, qui s'unit au nez 45 pour procurer une surface de transition graduellement en pente. Les arêtes 42, 43 sont situées de manière sensiblement centrale par rapport à la largeur du corps 19, en des positions équidistantes à partir des parois latérales 27, 28 respectivement, de sorte que la saillie latérale 18 de la languette de traction 16 est en alignement avec les arêtes 42, 43 lorsque la languette de traction 16 est introduite dans la fente 20.

Le corps 19 de la monture ornementale 15 présente un évidement 46 qui aide l'utilisateur à saisir la monture 15 de manière ferme lorsque le curseur 17 est manipulé.

La monture 15 sera fixée sur la languette de traction 16 de la manière suivante: la languette de traction 16, sur laquelle la monture 15 doit être montée, est façonnée par pressage et estampage d'une feuille métallique, et elle présente une épaisseur maximum (à la saillie 18) qui doit de préférence être sensiblement égale à la hauteur de l'ouverture 31 de la fente 20 dans le corps 19 de la monture ou peut être légèrement plus petite



ou plus grande que cette hauteur. La monture 15 est déplacée en direction de la languette de traction 16 pour permettre à cette dernière d'être introduite progressivement à l'intérieur de la fente 20 avec la saillie 18 vers l'avant, ainsi qu'il est illustré sur la figure 5. Juste après que la languette de traction 16 a commencé à être introduite dans la fente 20, la languette de traction 16 est disposée sur la surface supérieure 41 de la plaque de fond 21 (figures 5 et 8). Lorsque la monture 15 continue à se déplacer vers l'avant, les bords latéraux 32, 33 de la languette de traction 16 commencent à passer sur les pans inclinés 39, 40. La poursuite du mouvement d'avancement de la monture 15 entraîne la languette de traction 16 à passer complètement sur les épaulements 37, 38 le long des pans inclinés 39, 40 respectivement, la saillie 18 de la languette de traction 16 entrant en prise avec les paliers intermédiaires 44 des arêtes 42, 43 et les poussant vers le haut, ce qui entraîne un éloignement forcé vers le haut des ailes 22, 23 à partir de la plaque de fond 21. Lorsque la monture 15 continue son avancement, les nez 45 des arêtes 42, 43 entrent en prise avec la saillie 18 de la languette de traction 16 et sont déplacés vers le haut comme il est illustré sur les figures 6 et 9. Lorsque les nez 45 des arêtes se déplacent au-delà de la saillie 18, les ailes 22, 23 reviennent en arrière grâce à leur propriété élastique, donc vers le bas en direction de la plaque de fond 21, la saillie 18 étant encliquetée dans le trou 30, ainsi qu'il est illustré sur la figure 7.

La languette de traction 16 ainsi adaptée et verrouillée dans la fente 20 est alors pressée par les ailes 22, 23 vers le bas contre les épaulements 37, 38 et les bords latéraux 32, 33 de la languette de traction 16 sont maintenus intimement contre



les surfaces de guidage 35, 36 des parois latérales 27, 28 respectivement. Donc, la monture 15 est retenue de manière stable sur la languette de traction 16 contre tout mouvement de tremblement. La saillie 18 de la languette de traction 16 est piégée et elle est en prise avec les extrémités des ailes 22, 23 qui délimitent partiellement le trou 30, contre tout détachement de force de la monture à partir de la languette de traction 16, étant donné que les forces tendant à tirer la monture 15 hors de la languette de traction 16, telles que celles apparaissant lors de la manipulation du curseur 17, sont supportées par aboutement par les ailes 22, 23. Les ailes 22, 23 ont une résistance mécanique suffisamment grande longitudinalement pour empêcher leur endommagement à la suite de tensions appliquées pendant l'usage du curseur 17 ou d'une fatigue résultant d'un usage fréquent du curseur 17. De plus, la monture 15 peut aisément être fixée à la languette de traction 16 dans une opération d'un seul coup, simplement par montage de la monture sur la languette de traction 16 selon une course unique.

Les figures 11 et 12 montrent la manière selon laquelle la monture 15 est fixée à une languette de traction 47 de curseur qui est façonnée par un moulage sous pression et qui est relativement épaisse, la languette de traction 47 ayant une saillie latérale 48 à son extrémité distale. La monture 15 peut être montée sur la languette de traction 47 sensiblement de la même manière que lorsqu'elle est fixée à la languette de traction 16, à l'exception du fait que les ailes 22, 23 seront obligatoirement fléchies à un degré plus grand, lorsque la saillie 48 coopère avec les arêtes 42, 43, ainsi qu'il ressort de la figure 12.

D'une manière correspondante, la monture 15 peut être fixée à des languettes de traction de curseur présentant des épaisseurs variées.

Ainsi qu'il ressort de la figure 13, une monture ornementale 50 suivant une autre forme de réalisation de l'invention est de forme circulaire et elle est fixée à une languette de traction 51 d'un curseur 52 de fermeture à glissière, la languette de traction 51 présentant une saillie latérale 53 (figures 14 et 18).

La monture 50 présente un corps circulaire en forme de disque 54 (figure 14) qui comprend une fente 55 telle qu'illustrée sur la figure 16. La fente 55 est délimitée par une plaque de fond 56, par une paire d'ailes en porte-à-faux 57, 58 (figures 14 et 15) qui ont une paire de bords distaux 59, 60 respectivement, avec une rainure 61 entre eux, par une paire de surfaces latérales 62, 63 qui se font face l'une l'autre et par une paroi d'extrémité 64. Le corps 54 de la monture présente un trou rectangulaire 65 qui s'étend à travers la rainure 61 et communique avec la fente 55. La fente 55 présente une extrémité ouverte 66 à l'opposé de la paroi d'extrémité 64, ainsi qu'il ressort de la figure 16.


La languette de traction 51 présente une paire de bords latéraux opposés 67, 68 qui sont convergents ou taillés en pointes en direction d'une extrémité distale 69 de la languette de traction 51, extrémité à laquelle la saillie 53 est située. Les surfaces latérales 62, 63 sont divergentes en direction de l'extrémité ouverte 66 de la fente 55 en vue d'un ajustement complémentaire avec les bords latéraux 67, 68, respectivement.

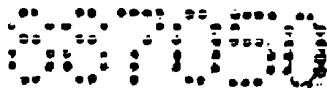
Ainsi qu'il ressort particulièrement bien de la figure 16, une zone de came 70 est agencée sur la plaque de fond 56 et

s'étend en travers de la fente 55. La zone de came 70 comprend une pente 71 inclinée progressivement vers le bas en direction de l'extrémité ouverte 66 de la fente 55 et se fondant dans la surface supérieure 72 de la plaque de fond 56. La zone de came 70 comprend également une surface de support 73 qui est disposée en dessous du trou 65 en position sensiblement coextensive à ce dernier.

Lorsque la monture 50 et la languette de traction 51 sont rapprochées pour introduire cette dernière dans la fente 55, la languette de traction 51 est tout d'abord placée sur la plaque de fond 56. La poursuite du mouvement de la languette de traction 51 à l'intérieur de la fente 55 entraîne le commencement du passage de la languette de traction 51 sur la pente 71, et en même temps, le commencement de la poussée de la saillie 53 sur les ailes 57, 58 en direction du haut, de manière à les éloigner de la plaque de fond 56, ainsi qu'il est illustré sur la figure 17. Lorsque la languette de traction 51 est introduite encore davantage jusqu'à ce que l'extrémité distale 69 bute contre la paroi d'extrémité 64, la saillie 53 libère les ailes 57, 58 et est encliquetée dans le trou 65, tandis que simultanément les ailes 57, 58 reviennent en arrière vers le bas à la suite de leur propre élasticité, ainsi qu'il est illustré sur la figure 18. Donc, la languette de traction 51 est retenue de manière bloquée dans la monture 50 une fois qu'ils sont assemblés ensemble.

La figure 19 illustre une monture modifiée 75 comprenant une zone de came 76 dans une fente 77 qui reçoit une languette de traction de curseur 81. La zone de came 76 comprend un pan incliné 78 qui est plus raide que la pente 71 (figures 16 à 18) et qui est capable de coopérer avec un biseau 79 prévu à l'ex-





extrémité distale 80 de la languette de traction 81, extrémité sur laquelle se trouve une saillie latérale 82. Lorsque la languette de traction 81 est introduite à l'intérieur de la fente 77, le biseau 79 bute contre le pan incliné 78 et coulisse par-dessus sur la zone 76, et la languette de traction 81 est verrouillée dans la monture 75 lorsque la saillie 82 est encliquetée dans le trou 83. Avec la monture 75 modifiée, la zone 76 peut procurer une surface de support supérieure 84 relativement grande pour entrer en contact avec la languette de traction 81, de façon que la languette de traction 81, introduite, puisse être retenue de manière plus stable dans la monture 75.

Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée aux formes de réalisation décrites ci-dessus et que bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre du présent brevet.

#### REVENDICATIONS

1. Monture, notamment ornementale, pour un curseur de fermeture à glissière, qui présente une languette de traction pourvue d'une saillie latérale, caractérisée en ce qu'elle comprend un corps comprenant une plaque et une paire d'ailes agencées en porte-à-faux, faisant face à ladite plaque et présentant des bords distaux dirigés l'un vers l'autre, la plaque et la paire d'ailes en porte-à-faux délimitant conjointement une fente de réception de la languette de traction, le corps susdit présentant un trou communiquant avec la fente et disposé de manière adjacente aux ailes, et une came faisant saillie à l'intérieur de la fente pour entraîner la languette de traction coopérant avec elle à déplacer les ailes à l'encontre de leur résistance élastique, lors-



que la languette de traction est introduite dans la fente, jusqu'à ce que la saillie latérale de la languette de traction soit enclenchée dans ledit trou.

2. Monture suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la fente présente une extrémité ouverte et une extrémité fermée, la came faisant saillie de manière progressive à l'intérieur de la fente dans un sens, depuis l'extrémité ouverte vers l'extrémité fermée.


3. Monture suivant l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la came se termine audit trou.

4. Monture suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la came comprend une paire d'arêtes parallèles agencées sur les bords distaux respectifs des ailes et faisant saillie le long de ces bords distaux en direction de la plaque.

5. Monture suivant la revendication 4, caractérisée en ce que chaque arête de ladite paire comprend une surface de came inclinée par rapport à la plaque.

6. Monture suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que le corps comprend une paire de parois latérales espacées qui délimitent latéralement la fente entre elles et supportent les ailes en porte-à-faux respectives, ces parois latérales ayant une paire de surfaces de guidage se faisant face à l'intérieur de la fente pour guider la languette de traction lorsque cette dernière est introduite à l'intérieur de la fente.

7. Monture suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la came comprend une zone disposée



sur la plaque à l'intérieur de la fente et présentant une surface de came inclinée par rapport à la plaque.

8. Monture suivant la revendication 7, caractérisée en ce que cette zone s'étend en travers de la fente et présente une surface de support prévue au niveau dudit trou, dans un rapport sensiblement coextensif à ce dernier.

9. Monture pour curseur de fermeture à glissière, telle que décrite ci-dessus et/ou telle qu'illustrée sur les dessins annexés.

Bruxelles, le 13 janvier 1981

P. Pon de Yoshida Kogyo K.K.

P. Pon du Bureau GEVERS, société anonyme.



FIG. 1

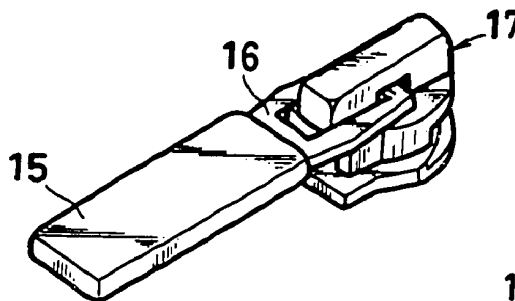


FIG. 2

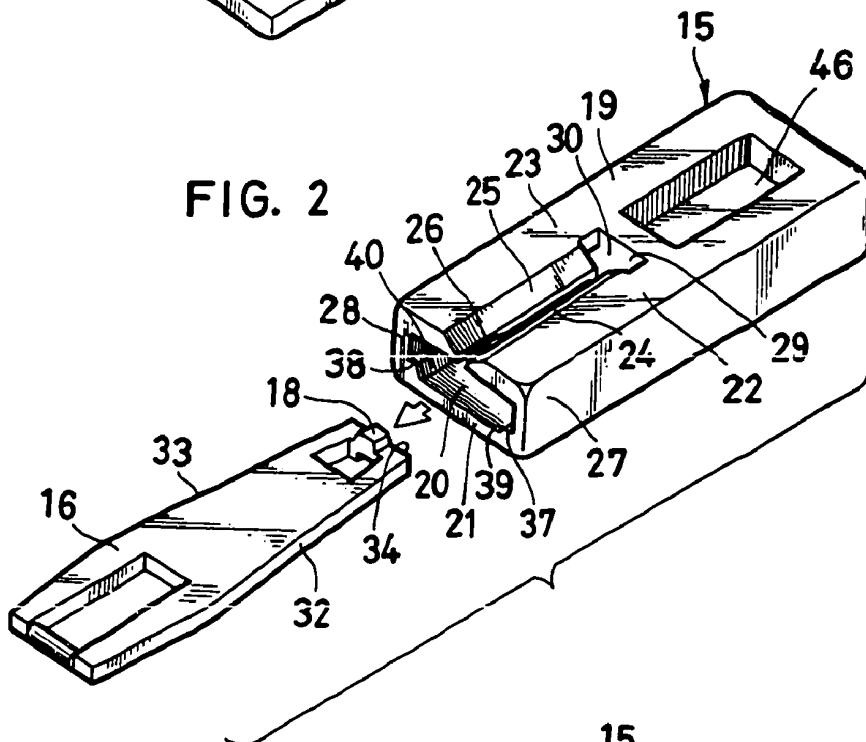
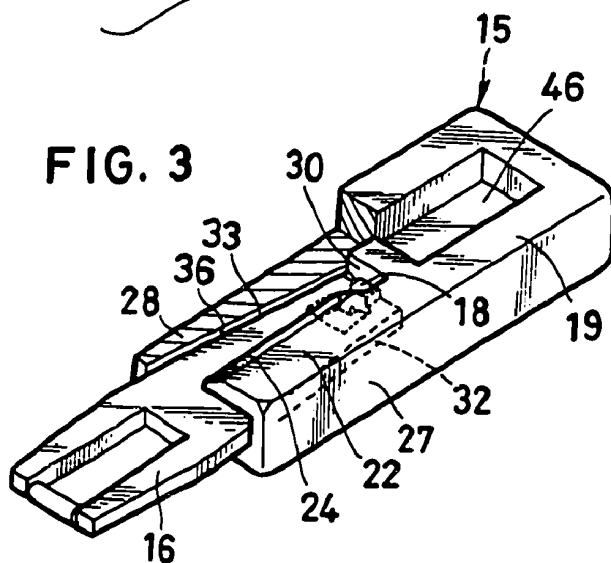


FIG. 3



BRUXELLES, le 13 janvier 1981

P. Pon. de Yoshida Kogyo K.K.

P. Pon. du Bureau GEVERS

Yoshida Kogyo K.K.

FIG. 4

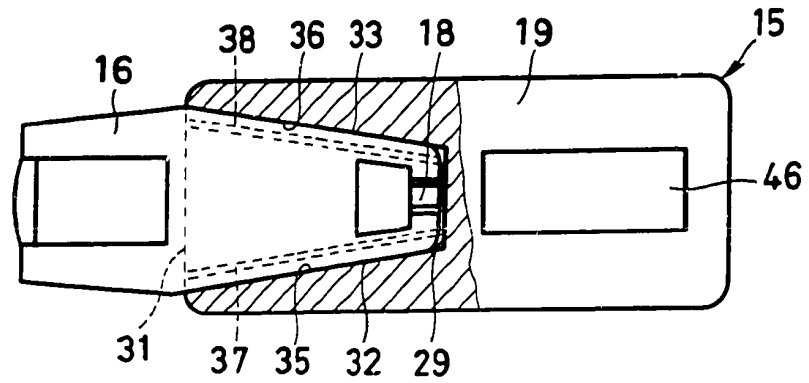


FIG. 11

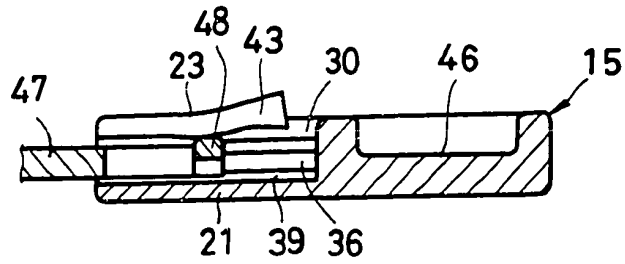
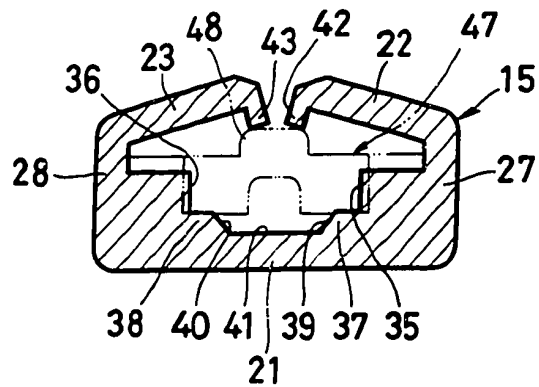


FIG. 12



BRUXELLES, le 13 janvier 1981

P. Pen. de Yoshida Kogyo K.K.

P. Pen. du Bureau GB/CFPS

Yoshida Kogyo K.K.

FIG. 5

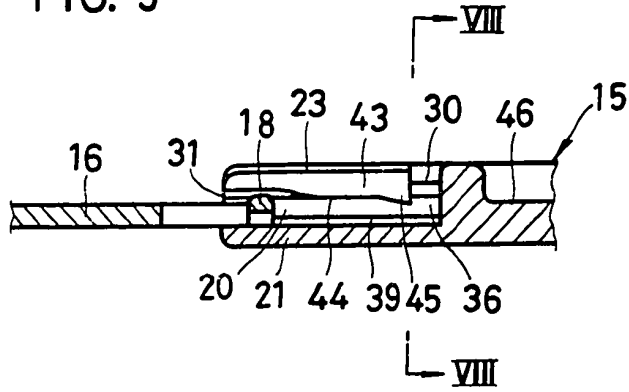


FIG. 6

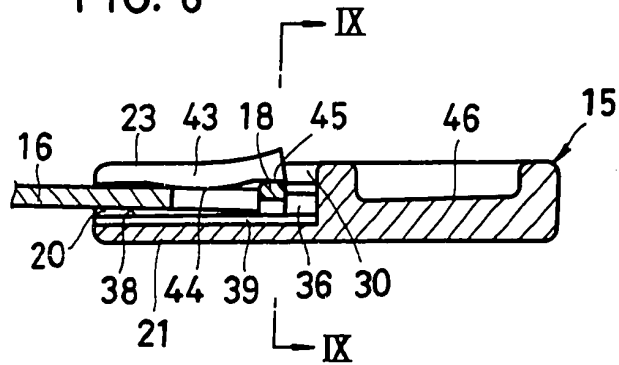
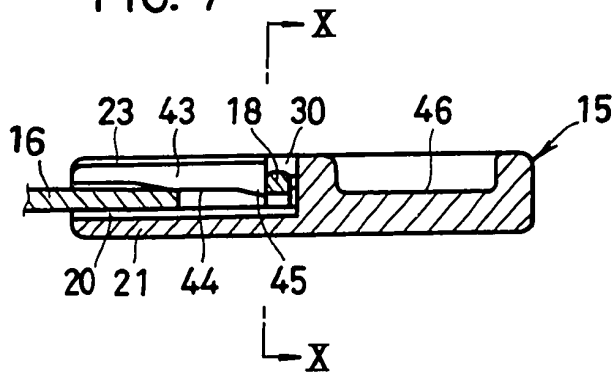


FIG. 7



BRUXELLES, le 13 janvier 1981

P. Pon. de Yoshida Kogyo K.K.

P. Pon. du Bureau GEVERS

FIG. 8

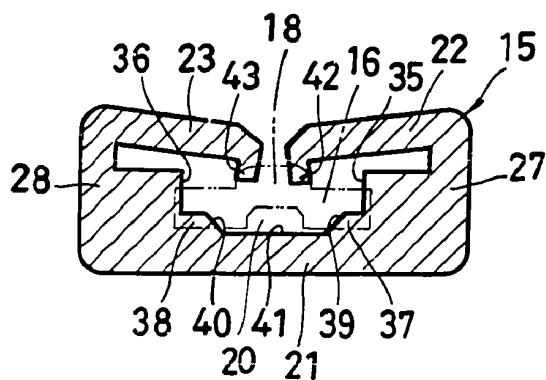


FIG. 9

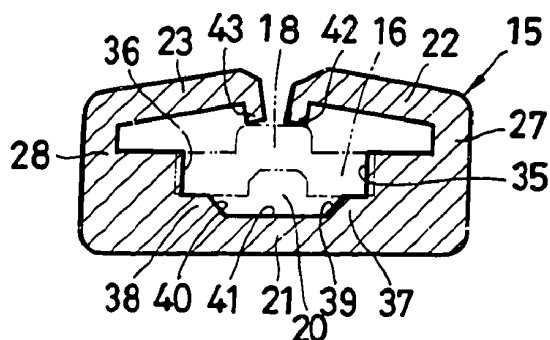
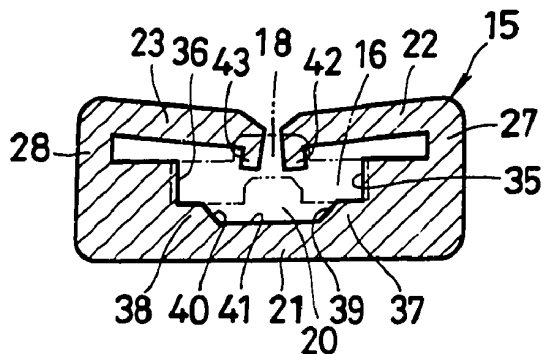


FIG. 10



BRUXELLES, le 13 janvier 1981

P. Pon. de Yoshida Kogyo K.K.

P. Pon. du Bureau GEVERS

A handwritten signature in black ink, located at the bottom left of the page.



Yoshida Kogyo K.K.

FIG. 16

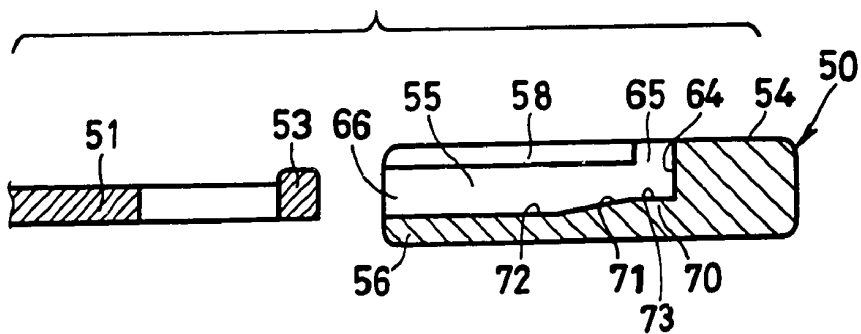


FIG. 17

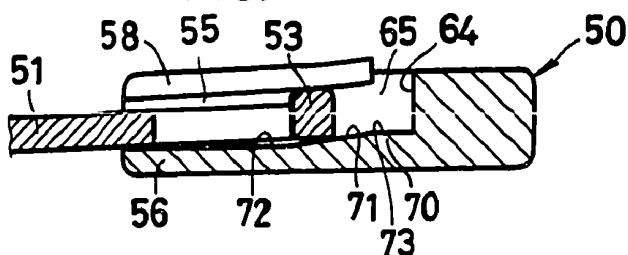


FIG. 18

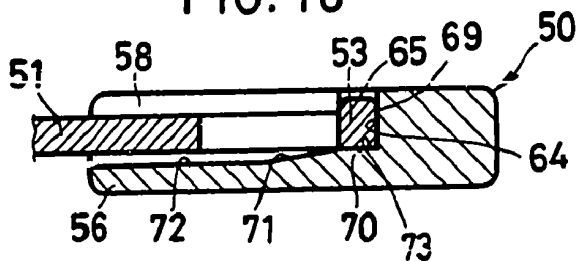
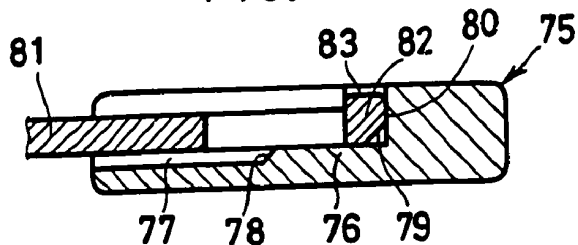


FIG. 19



BRUXELLES, le 13 janvier 1981

P. Pour de Yoshida Kogyo K.K.

P. Pour du Bureau GEVERS